

	Compte-rendu succinct	Le Président : M. Gérome FASSETNET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Le Secrétaire de Séance : M. Philippe SMAGGHE
Affiché le :	<i>Séance du Jeudi 9 février 2023</i>	

Personnes excusées/absentes :

- **Courfontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD
- **Dampierre** : Mme Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET, Mme Valérie BENDERITTER
- **Etrepigny** : M. Laurent CHENU
- **La Bretenière** : Mme Isabelle GUILLOT
- **Monteplain** : M. Luc BEJEAN
- **Orchamps** : Mme Barbara PANOUILLOT
- **Ranchot** : Mme Séverine DEVILLE
- **Rouffange** : Mme Aurore PLANCON
- **Sermange** : M. Michel BENESSIANO
- **Serre les Moulières** : M. Claude TERON
- **Vitreux** : M. Alain GOMOT

Le Conseil Communautaire a été convoqué le jeudi 9 février 2023 à 19h00 à la salle des fêtes à Gendrey sous la présidence de Monsieur Gérôme FASSETNET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h09 et a été levée à 20h40.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

1. AFFAIRES GENERALES

- a. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022 et désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **nomme Monsieur Philippe SMAGGHE comme secrétaire de séance ;**
- **approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 20 décembre 2022.**

Voté à l'unanimité

ANNEXE

	Compte-rendu succinct	<u>Le Président :</u> M. Jérôme FASSETT
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	<u>Le Secrétaire de Séance :</u> M. Alain GOUNAND
Affiché le :	<i>Séance du Jeudi 20 décembre 2022</i>	

Personnes excusées/absentes :

- **Dampierre** : Mme Valérie BENDERITTER
- **Etrepigny** : M. Laurent CHENU
- **Fraisans** : M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY
- **Monteplain** : M. Luc BEJEAN
- **Montmirey-le-Château** : M. Martin DAUNE
- **Orchamps** : M. Nicolas JOLY, Mme Barbara PANOUILLOT
- **Ougney** : M. Cédric IVANES
- **Ranchot** : M. Gérard ROBERT
- **Serre les Moulières** : M. Claude TERON
- **Vitreux** : M. Alain GOMOT

Le Conseil Communautaire a été convoqué le jeudi 19 décembre 2022 à 19h00 à la salle des fêtes à Gendrey sous la présidence de Monsieur Jérôme FASSETT, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h10 et a été levée à 20h12.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

1. AFFAIRES GENERALES

- a. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022 et désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **nomme Monsieur Alain GOUNAND comme secrétaire de séance ;**
- **approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 24 novembre 2022.**

Voté à l'unanimité

ANNEXE

	Compte-rendu succinct	Le Président : M. Jérôme FASSET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Le Secrétaire de Séance : M. Emmanuel BARBERET
Affiché le :	Séance du Jeudi 24 novembre 2022	

Personnes excusées/absentes :

- Courtfontaine : M. Jean-Noël ARNOULD
- Dampierre : Mme Laure VALENTIN, Mme Valérie BENDERITTER
- Fraisans : Mme Sophie NIALON
- Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE
- Orchamps : M. Nicolas JOLY, Mme Barbara PANOUILLOT
- Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE
- Sarre les Bouillères : M. Claude TEROM

Le Conseil Communautaire a été convoqué le jeudi 24 novembre 2022 à 19h06 à la salle des fêtes à Gendrey sous la présidence de Monsieur Jérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h06 et a été levée à 20h32.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

1. AFFAIRES GÉNÉRALES

- a. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022 et désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- nomme Monsieur Emmanuel BARBERET comme secrétaire de séance ;
- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 29 septembre 2022.

Voté à l'unanimité

ANNEXE

	Compte-rendu succinct	Le Président : M. G�r�me FASSENET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Le Secr�taire de S�ance : M. Claude T�RON
ANNEXE :	S�ance du Jeudi 29 septembre 2022	

Personnes envoy es/absentes :

- Beaus : M. Michel P RES
- Dammarin Marpa n : M. Antony BOURCET
- Dampierre : Mme Nathalie MONDRO, Mme Val rie BENDERITTER
- Evans : M. Fran ois GRESSET
- Pr r ges : M. Hubert BACOT, Mme Sophie MALON
- La Breten re : Mme Isabelle GARLLOT
- Montm ry-le-Ch teau : M. Martin DALINE
- Ouchamps : M. Nicolas JOLY
- Saligney : M. Ghisla LAVRY

Le Conseil Communautaire a  t  convoqu  le jeudi 29 septembre 2022   19h00   la salle des F tes   Gondrey sous la pr sidence de Monsieur G r me FASSENET, Pr sident de la Communaut  de Communes JURA NORD.

La s ance du Conseil Communautaire a d but    19h06 et a  t  lev e   20h34.

Le pr sent compte-rendu fait r f rence   l'ordre du jour.

1. **AFFAIRES G N RALES**

- Approbation du proc s-verbal de la s ance du 30 juin 2022 et d signation d'un secr taire de s ance

Monsieur le Pr sident pr sente ce dossier au Conseil Communautaire.

  l'unanimit , le Conseil Communautaire :

- nomme Monsieur Claude T RON comme secr taire de s ance ;
- approuve le proc s-verbal de la s ance du Conseil Communautaire du 30 juin 2022.

Vu   l'unanimit 

1

2

3

4

B. Délégés par le Président

Monseigneur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa fonction de Conseil.

a. Modification des membres des Commissions

Monseigneur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Commission n° 1 « Affaires Générales » :

Président :	FASSET G.
VP	HENRY G.
VP	BENESSIANO M.
VP	CHIFFIN R.
VP	EGAPNOT S.
VP	GROSET F.

Commune	Titre	Nom	Prénoms
BRANS	M.	DETON	Dominique
BRANS	M.	ESTINLETT	Franck
COURTEFONTAINE	M.	ARNOLD	Jean-Noël
COURTEFONTAINE	M.	MATHON	Raphaël
DAMMARTIN MARDAIN	Mme	TERRIER	Sophie
DAMPIERRE	M.	PHILIPPE	Romain
DAMPIERRE	M.	GOURBIANO	Alexis
DAMPIERRE	M.	FALCONEY	Anthony
DAMPIERRE	M.	HUSSON	Philippe
DAMPIERRE	Mme	ROSSIGNOL	Sylvie
ETREPIGNEY	M.	BREGAND	Fredéric
ETREPIGNEY	M.	HEUZEBROC	Franck
EVANS	M.	BONNET	André
EVANS	Mme	BRALMEZ	Noëlle
EVANS	M.	DOLBY	Guy-Serge
EVANS	M.	HUERY	Jacky
GENDEY	Mme	LUTH-BIRKIN	Cylin
LA SARTRE	M.	GIMBERT	Philippe
LOUNATANGE	Mme	ROCARD	Valérie
LOUNATANGE	M.	MAYZ	Marcel
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	PERTUS	Erik
MONTMIREY-LE-CHATEAU	M.	DAIRRE	Martin
MUTIGNEV	Mme	LOUVELLÉ	Françoise
OFFLANGES	M.	LENOBLE	Alexandre
ORCHAMPS	M.	JOLY	Nicolas
OUR	M.	VULLIN	Dodard
PAGNEY	M.	GARLET	Michel
PLUMONT	M.	PEIRET	Christophe

40

3

4

5

RANS	Mme	SAVIN	Brigitte
RANS	Mme	THURIEU	Armandine
SALANS	M.	SMAGGAR	Philippe
SALANS	M.	BOLE	Alexandre
SALANS	M.	COINCENOT	Yves
SALGREY	Mme	LAVRY	Josette
VITREUX	M.	LEVY	Hervé
VITREUX	Mme	GRANDPERRIN	Sylvie

Commission n° 3 « Aménagement du Territoire et Grand Cycle de l'Aut » :

Président :	FASSET G.
VP	ELANNOT C.
VP	CHUPON R.
VP	ALFORSO S.
VP	GRESET F.

Commune	Titre	Nom	Prénoms
BRANS	Mme	VIENNOT	Michelle
BRANS	Mme	CARIGNY	Sabine
COURTEFONTAINE	M.	ZHNOULO	Jean-Noël
COURTEFONTAINE	Mme	PABY	Laetitia
COURTEFONTAINE	M.	IMATHON	Eugène
DAMMARTIN MARSHIN	M.	BOULANGER	Atar
DAMMARTIN MARSHIN	M.	TANISER	Guillaume
DAMMARTIN MARSHIN	M.	NEAUX	Pascal
DAMPIERRE	M.	WATREYON	Olivier
DAMPIERRE	M.	GOUNARD	Alain
DAMPIERRE	M.	FALCONNET	Anthony
DAMPIERRE	Mme	HONORIO	Nathalie
ETREPIGNEY	M.	SIGNORI	Frédéric
ETREPIGNEY	M.	LUCHEAU	Daniel
ETREPIGNEY	M.	BREGARD	Frédéric
EVANS	M.	BAMBREY	Emmanuel
EVANS	Mme	BRADREY	Noëlle
EVANS	M.	CORNOUILL	Serge
EVANS	M.	DELTOT	Alain
EVANS	M.	MOUGIN	Pascal
FRANSANS	M.	EACOT	Hubert
FRANSANS	M.	ENE	Jacques
GENDEY	M.	VUILLEMONT	Marc
GENDEY	M.	POWODNY	Thibaut
LA BARRE	Mme	BOILLIER	Christelle
LA BRETAGNE	Mme	GALEOT	Isabelle
LA BRETAGNE	M.	FERRIER	Jean-Marc
LORVANTAGE	M.	GUILLEMIN	Olivier
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	PERTUS	Eric
MONTMIREY-LA-VILLE	Mme	VIATTE	Catherine
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	NEOT	Isabelle
MONTMIREY-LE-CHATEAU	M.	DECHARRERE	Gabriel
MUTIGNY	M.	DROOT	Eric
MUTIGNY	M.	JUSSAUX	Cécile

4

4

5

6

OFFLANGES	M.	JACOLOT	Gilbert
OFFLANGES	M.	THABARD	Jean-Claude
OFFLANGES	Mme	GURARDON	Ludvine
ORCHAMPS	M.	DEMANDRE	Olivier
ORCHAMPS	M.	FOLY	Nicolas
ORCHAMPS	M.	FOURNELER	Nicolas
ORNEY	M.	BOLE	Henri
OUR	M.	LIFEVRE	Jacques
OUR	M.	VULLIN	Drôme
ROGNEY	M.	GARET	Nicolas
ROUMOST	M.	KERAVEC	Yvesick
FLUMONT	Mme	RIPILLÉ	Christine
RAMBOUY	Mme	DRVILLE	Suzanne
RAMBOUY	M.	ROBERT	Gerard
RAMBOUY	M.	FRANCOLI	Régis
RAIS	M.	MOELLER	Jean-Louis
RAIS	M.	CHAUTEMPS	Eric
ROMAIN	Mme	CHANCELOTTE	Aurèle
SALANS	M.	SMAGGHE	Philippe
SALANS	M.	RIKE	Alexandre
SALANS	M.	BALLY MATHÉ	Florian
SALANS	Mme	GASTIAN	Nani-Françoise
SALANS	M.	COMPENHOY	Yves
SALIGNY	M.	MERCIER	Pascal
SALIGNY	M.	LEURY	Gilbert
SALIGNY	M.	BOUHAË	Nicolas
SORRE LES MOULIERES	M.	ALLEGARDE	François
TAXENNE	Mme	SAINTELLIER	Marianne
VITREUX	M.	LOMBET	Alain
VITREUX	M.	LAMBERT	Sébastien
VITREUX	M.	CAESTANT	Olivier

Commission n° 3 « Bien vivre à Jura Nord » :

Président :	FASSET G.
VP	BENESSIANO M.
VP	VALENTIN L.
VP	GRENET F.
VP	ALFONSO S.

Commune	Titre	Nom	Prénom
BRANS	M.	CONDREI	Bernard
BRANS	M.	MATROU	Gerard
COURTEFONTAINE	M.	ARNOULD	Jean-Noël
COURTEFONTAINE	Mme	BERNARDIN	Emilie
COURTEFONTAINE	Mme	PAULZ	Laetitia
DAMPARTIN MABPAIN	Mme	TRABEY	Angélique
DAMPARTIN MABPAIN	M.	BACHELU	Jean-Michel
DAMPIERRE	M.	GOURNARD	Alain
DAMPIERRE	M.	FALCONNET	Anthony
DAMPIERRE	Mme	MEYER	Caroline
DAMPIERRE	Mme	DROUQUIN	Nadine



ETREPIGNEY	M.	CHENU	Laurent
ETREPIGNEY	Mme	MICHAUD	Christine
EVANS	Mme	DENOUVEAUX	Sylvie
EVANS	M.	CORNOLIER	Serge
EVANS	M.	BARBERET	Emmanuel
EVANS	M.	BOUREDELY	Raphaël
FRAISANS	M.	BACOT	Hubert
GENDREY	Mme	LUTHRINGER	Lydia
LA BARRE	M.	BOURGOIS	Daniel
LA BRETONNIERE	Mme	GARLOT	Isabelle
LA BRETONNIERE	Mme	BOTTREAU	Muriel
LOUVATANGE	Mme	POCARD	Valérie
LOUVATANGE	Mme	BEML	Valérie
MONTMIREY-LA-VILLE	Mme	VIATTE	Caroline
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	GAUTHIER	Stephane
MONTMIREY-LE-CHATEAU	Mme	JARILLOT	Delphine
MONTMIREY-LE-CHATEAU	M.	BEGON	Faël
MONTMIREY-LE-CHATEAU	Mme	BERGEY	Faustine
MUTHIGNY	Mme	AFRIEL	Madeline
ORCHAMPS	Mme	FANOUJLOTT	Barbara
ORCHAMPS	Mme	NALGELLEN	Lucette
OUR	M.	BURGSTALLER	Jean-Pierre
PAGNEY	M.	GARREY	Michel
PLURMONT	M.	PERRET	Christophe
RANS	M.	SCRAEGIS	David
RANS	Mme	BANDREZ	Nadia
RANS	M.	CHARLES	Fabien
RANS	Mme	MARQUEZ	Nadia
RANS	Mme	LOUIS	Jocelyne
SALANS	M.	SMAGGHE	Philippe
SALANS	Mme	GIFFARDOT	Christiane
SALANS	Mme	GASTAN	Marie-Françoise
SALICNEY	Mme	BOISSON	Catherine
TAXENNE	Mme	BELLOT	Cécile
TAXENNE	Mme	SANT HELLER	Marianne

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, installe et désigne les membres des Commissions Intercommunales avec les modifications présentées ci-dessus.

Vote à l'unanimité

- d. Modification des statuts de la Communauté de Communes Jura-Mais - Restriction de la compétence supplémentaire « Ordonnance, aménagement, entretien et gestion de la zone de Alencor et de Bois de Parc Intercommunal à Gendrey »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :



- approuve les statuts modifiés de la Communauté de Communes Jura Nord joints en annexes, notamment :
 - la restitution aux communes de la compétence supplémentaire « Création, aménagement, entretien et gestion de la zone de détente et de loisirs du Parc Intercommunal à Gondrey » ;
 - le changement de la compétence « Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 » en compétence obligatoire.
- notifie cette modification statutaire aux communes membres pour validation ;
- précise aux communes membres qu'elles doivent se prononcer dans un délai de trois mois à compter de la notification de la présente et qu'à défaut de réponse dans le délai, leur décision est réputée favorable ;
- précise que cette modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux à la majorité qualifiée ;
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité

- Signature de l'avenant n°1 du contrat de concession du service public d'assainissement collectif suite à la loi n°2021-1096 du 24 août 2021 fixant de nouvelles obligations pour les communes de la commune publique

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur cet avenant ;
- approuve les termes dudit avenant ;
- autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Vote à l'unanimité

- 2. Concession de location de la salle des Forges à Prévessin pour l'organisation des rencontres économiques le 29 décembre 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur cette convention ;
- approuve les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tous actes afférents à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes dépenses nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Vote à l'unanimité



7. Mise à disposition des données collectives de la Communauté de Communes Jura Nord suite à la demande du Grand Delta

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur cet acte d'engagement ;
- approuve les termes dudit acte d'engagement ;
- autorise Monsieur le Président à signer cet acte d'engagement et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement du dossier.

Vote à l'unanimité

2. RESSOURCES HUMAINES

- a. **Création de deux postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation à temps non-complet**

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation à temps non-complet à raison de 10,30h hebdomadaire ;
- crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation à temps non-complet à raison de 10,30h hebdomadaire ;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires pour les recrutements des agents ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- modifie le tableau des effectifs ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Vote à l'unanimité

- b. **Création de trois postes non-permanents dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation à temps non-complet**

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- crée un emploi non-permanent pour un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation à temps non-complet à raison de 16,68h hebdomadaire à compter du 30 septembre 2022 pendant toute l'année scolaire 2022-2023 ;
- crée un emploi non-permanent pour un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation à temps non-complet à raison de 10,30h hebdomadaire à compter du 30 septembre 2022 pendant toute l'année scolaire 2022-2023 ;



- crée un emploi non-permanent pour un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 0,54h hebdomadaire à compter du 01 septembre 2022 pendant toute l'année scolaire 2022-2023 ;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- modifie en conséquence le tableau des emplois ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité

c. Création d'un Comité local Territorial local

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- crée un Comité Social Territorial local ;
- fixe le nombre de représentants de personnel titulaires au sein du CST local à 3 ;
- fixe le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST local à 3 ;
- autorise le recensement de Paris des représentants de la collectivité

Voté à l'unanimité

4. Convention d'arrêté de reprise de Compte Epargne Temps (CET) suite à un recrutement par voie de mutation

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur cette convention financière de reprise de Compte Epargne Temps (CET) ;
- approuve les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de ladite convention.

Voté à l'unanimité

e. Signature de l'avenant n°1 relatif au mandat « mandats électoraux »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur cet avenant ;
- approuve les termes dudit avenant ;
- autorise Monsieur le Président à signer cet avenant et tout acte afférent à ce



se prononce favorablement sur la répartition du reversement à la majorité des 2/3, à savoir :

- 248 998 € pour la Communauté de Communes Jura Nord,
- 85 833 € pour les communes membres dont le montant est réparti comme suit :

Code INSEE	Noms Communes	Mont
39019	AIARY	1 438
39078	ARANS	1 509
39076	ENGETANDE	1 452
39122	COCHETFOURNAIS	1 809
39200	CHARMARTIN-ARLEPAIN	2 926
39190	DAMPPIERE	8 892
39216	ETREPOISY	8 561
39219	ELANS	4 286
39215	FRANS	8 283
39045	GOVONVY	2 183
39002	LOUVIENGE	445
39012	MONTSPAIN	856
39060	MONTRAVEN LA VILLE	1 399
39068	MONTRAVEN LE CHATEAU	1 282
39177	MUTHENY	1 482
39202	OFFENDES	2 529
39106	CHENARDS	8 729
39100	CHENEVY	2 851
39020	CLIVY	1 095
39031	FAURAY	1 886
39030	FLURIGNY	758
39011	BARCROT	2 288
39012	RENS	8 714
39066	RODARIN	1 048
39059	ROUFFENGE	882
39104	SALONS	8 633
39088	SALIGNY	1 281
39113	SERVAISE	1 816
39114	SERAN-LES-MONTIGNY	2 056
39027	TAYENNE	889
39028	THEVAY	2 682
39024	VIHIEUX	1 421
TOTAL		85 833,00

- instruire le Président à engager les procédures administratives nécessaires et à signer tout acte afférent à ce dossier.

Vu et l'assimilé

06

11

12

13

c. Présentation du rapport CLECT 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport de la CLECT.

d. Choix de la méthode de calcul des attributions de compensations financières de 2020 et 2021

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, valide la méthode dérogatoire pour le calcul des attributions de compensations financières de 2020 et 2021.

Valé à l'unanimité

e. Conventions de partage de la Valeur d'Aménagement entre la Communauté de Communes Jura Nord et les communes

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A la majorité (3 COMPRE), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- adopte le principe de reversement de 0,1% de la part communale de taxe d'aménagement à la Communauté de Communes de Jura Nord selon les modalités décrites dans l'annexe ci-dessous ;
- décide que ce reversement sera calculé à partir des impositions nouvelles à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- autorise le Président ou son délégué à signer cette convention, et les éventuels avenants, fixant les modalités de reversement à la COM, cette dernière ayant délibéré de manière concordante ;
- autorise le Président ou son délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Besançon (par voie postale au Tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodet 25044 Besançon Cedex 03 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Valé à la majorité

4. ECONOMIE / TOURISME

- a. AER BFC: Acquisition d'une action, approbation des statuts de l'AER et désignation d'un représentant pour siéger à l'Assemblée Générale**

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Dans ces conditions, il est proposé de procéder, après appel à candidatures conformément à l'article L.212-21 à la désignation d'un représentant « titulaire » et d'un représentant « suppléant » au sein de la SPL.

Sont candidats :

Monsieur François GIRESET,

15

13

13

14

Monsieur Cédric PANES

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte d'intégrer la SPL AER BFC, en qualité de nouvel actionnaire ;
- approuve les projets de statuts de la SPL AER BFC ci annexés ;
- accepte d'acquiescer en conséquence une action au capital de la société AER BFC au prix de 5 000 € auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté ; et autorise Monsieur le Président à signer tous les actes de transfert, effectuer toutes formalités requises par la loi et plus généralement faire tout ce qui pourra s'avérer utile ou nécessaire afin de mener à bonne fin cette opération ;
- désigne Monsieur François GRESET en qualité de représentant « titulaire » et Monsieur Cédric PANES en qualité de représentant « suppléant » de la Communauté de Communes Jura Nord à l'Assemblée Générale, à l'Assemblée spéciale et le cas échéant au Conseil d'Administration, s'il est désigné à cet effet par l'Assemblée spéciale ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Vote à l'unanimité

a. ASSAINISSEMENT

1. Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'assainissement non-collectif

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non-collectif.

Vote à l'unanimité

2. Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'assainissement collectif

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Vote à l'unanimité

3. Travaux d'accréditation sur la commune d'Orchamps : acquisition de la parcelle n° AD379 appartenant à la commune d'Orchamps à l'Etat symbolique et signature de l'acte notarié

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide d'acquiescer la parcelle n° AD379 à l'Etat symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord d'une surface de 6 329 m² pour la construction d'une station d'épuration ;
- décide de classer cette parcelle n° AD379 dans le domaine public de la Communauté de Communes Jura Nord ;

13

13

14

15

- précise que les frais notariés sont à la charge de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- précise que la commune d'Orchamps s'engage à prendre en charge les frais de bornage si nécessaire et à viabiliser la parcelle avant la cession à l'Étatsymbolique à la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à procéder aux formalités administratives nécessaires et à signer l'acte notarié et tout acte afférent à ce dossier ;
- dit que les crédits au titre de cette acquisition sont inscrits au budget.

Vote à l'unanimité

6. NOUVEAUX PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- a. **Balance du Contrat Local de Santé du Pays Dolois GRAND PAYS DOLOIS – PAYS DE PASTELAN**

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Dans ce dossier, il est proposé de procéder, après appel à candidatures conformément à l'article L.2121-23 à la désignation d'un représentant « titulaire » et d'un représentant « suppléant » pour le Contrat Local de Santé.

Sont candidats :

Madame Laure VALENTIN,
Madame Isabelle GUILLOT.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- CONFIRME le principe de l'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS) porté conjointement par le Pays Dolois – Pays de Pastelan et PARS, en lien avec les 4 EPIC du Nord Jura ;
- VALIDE le principe de recrutement d'un ministre chargé de conduire la démarche par le Pays et de solliciter toute subvention mobilisable pour participer à son lancement ;
- DÉSIGNE Madame Laure VALENTIN en qualité de représentant « titulaire » et Madame Isabelle GUILLOT en qualité de représentant « suppléant » de la Communauté de Communes Jura Nord pour le Contrat Local de Santé ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Vote à l'unanimité

- b. **ANAP DE PAYS – Constatation de non adhésion**

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Conformément à la procédure d'ANAP et plus précisément l'article 1042-3 du code de Pays Dolois, dans sa rédaction antérieure au 7 juillet 2016, le Conseil communautaire, à l'unanimité, donne son avis favorable sur le projet d'ANAP de Pastelan.

Vote à l'unanimité

13

14

15

16

7. CLUBS / MONDE ASSOCIÉ

a. Convention de mise à disposition de locaux (salle d'activités de l'FCB à Gennevilliers) gratuite avec le CON et le Club de Judo de Gennevilliers

Monsieur Michel BENESSIANO, 2^{ème} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place d'une convention de mise à disposition de locaux gratuite avec le Club de Judo de Gennevilliers ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Voté à l'unanimité

b. Renouvellement du Contrat avec la SACEM pour la médecine préventive

Monsieur Michel BENESSIANO, 2^{ème} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur le renouvellement du contrat avec la SACEM et la mise en place dudit contrat ;
- accepte les termes du contrat ;
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Voté à l'unanimité

c. Adhésion à FORTY

Monsieur Michel BENESSIANO, 2^{ème} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte l'adhésion à cette structure (FORTY) ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les dépenses nécessaires à cette adhésion et notamment l'adhésion d'un montant de 30 € annuels ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité



d. Adhésion à acte jureo jura

Monsieur Michel BENESSIANO, 2^{ème} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte l'adhésion à l'acte jureo jura ;
- se prononce favorablement sur la mise en place de la convention d'intervention ;
- accepte les termes dudit bulletin d'adhésion et de ladite convention d'intervention ;
- autorise Monsieur le Président à signer le bulletin d'adhésion et la convention d'intervention ainsi que tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

e. Projet DMUE

Monsieur Michel BENESSIANO, 2^{ème} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention de parten arie ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à solliciter les aides financières de la Région et à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

f. Attribution d'une subvention à l'Association « Chez Antoine et Martin »

Monsieur Michel BENESSIANO, 2^{ème} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte d'attribuer une subvention d'un montant de 200,00 € à l'Association « Chez Antoine et Martin » ;
- autorise le versement de cette subvention à l'Association « Chez Antoine et Martin » ;
- dit qu'elles crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2012 de la Communauté de Coopération Jureo Jura.

Voté à l'unanimité

6. ENFANCE IRRÉGULIÈRE / AFFAIRE SOCIALES

a. Convention de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes d'Ivry entre la commune et la CCN pour la période 1/3

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention de mise à disposition de la salle des fêtes avec la commune d'Ivry ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

voix à l'unanimité

b. Convention de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes d'Ivry à Ranchot entre la commune et la CCN pour la période 1/3

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention tripartite de mise à disposition de la salle des fêtes avec la commune de Ranchot, le Foyer Rural de Ranchot et la CCN ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

voix à l'unanimité

7. QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 20h34.

Monsieur Claude TERON
Maire de SERRE LES MOULINIERS



Le Président,
Gérard RACINEY



b. Décision prises par le Président

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation de Conseil.

c. Convention de mise à disposition du service technique entre la CCQN et le SICTOM de la Zone de Dole

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise à disposition du service technique de la Communauté de Communes au SICTOM de la Zone de Dole ;
- accepte les termes de la convention de mise à disposition du service technique ;
- autorise le Président à signer ladite convention ainsi que tout avenant et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise le Président à engager toutes démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Vote à l'unanimité

d. Mise à disposition de données issues des fichiers fonciers « MAJIC » suite à la demande du Syndicat Mixte Doubs-Loue

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte la mise à disposition de données issues des fichiers fonciers MAJIC au Syndicat Mixte Doubs-Loue et autorise Monsieur le Président à signer le document d'engagement et tout acte afférent à ce dossier

Vote à l'unanimité

2. RESSOURCES HUMAINES

- Modification de 4 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet : diminution de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2022-2023

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 4 postes ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Vote à l'unanimité

- Modification de 4 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet : diminution de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2022-2023

18

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 4 postes ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- c. Modification de 5 postes dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet : augmentation de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2022-2023

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 5 postes ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- d. Modification de 4 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet : augmentation de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2022-2023

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 4 postes ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- e. Modification de 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet : augmentation de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2022-2023

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 3 postes ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;

- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Vote à l'unanimité

- f. *Modification d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet : augmentation de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2022-2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la modification de la durée hebdomadaire de ce poste ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Vote à l'unanimité

- g. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 21,82h et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 26,5h suite à la rentrée scolaire 2022-2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 26,5h ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 21,82h ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Vote à l'unanimité

- h. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 10,84h et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 13,35h suite à la rentrée scolaire 2022*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 13,35h ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 10,84h ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

20

Voté à l'unanimité

- i. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 10,48h et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 12,83h suite à la rentrée scolaire 2022-2023

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 12,83h ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 10,48h ;
- modifie en conséquence ce tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- j. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 18,06h et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 19,72h suite à la rentrée scolaire 2022-2023

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 19,72h ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 18,06h ;
- modifie en conséquence ce tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- k. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 19,41h et création d'un poste dans le cadre d'emploi agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 17,05h suite à la rentrée scolaire 2022-2023

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 17,05h ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 19,41h ;
- modifie en conséquence ce tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;

21

22

23

- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité!

- l. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 7,86h et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 12,17h suite à la rentrée scolaire 2022*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 12,17h ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 7,86h ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- m. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 23,48h et création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 26,42h suite à la rentrée scolaire 2022-2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 26,42h ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 23,48h ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- n. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 18,10h et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 26,10h suite à la rentrée scolaire 2022-2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 26,10h ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 18,10h ;

23

23

24

- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Vote à l'unanimité

- o. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 18,10h et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 23,40h suite à la rentrée scolaire 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 23,40h ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 18,10h ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Vote à l'unanimité

- p. Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 23,70h

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 23,70h hebdomadaire ;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires pour le recrutement de l'agent ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- modifie le tableau des effectifs ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Vote à l'unanimité

- q. Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps complet

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps complet à raison de 35,00h hebdomadaire ;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires pour le recrutement de l'agent ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;

23

24

25

- modifie le tableau des effectifs ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Vote à l'unanimité

7. Convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Louvatange et la Communauté de Communes Jura Nord pour un renfort au service finance de la CCJN

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur cette mise à disposition de personnel et sur cette convention ;
- accepte les termes de la convention de mise à disposition de personnel ;
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-président à signer ladite convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier ;
- dit que les crédits nécessaires à cette mise à disposition de personnel sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Vote à l'unanimité

3. ASSAINISSEMENT

- a. Avenant n°2 relatif au contrat de concession de service public – Assainissement collectif

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur cet avenant ;
- approuve les termes dudit avenant ;
- autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Vote à l'unanimité

- b. A Convention de servitude de passage de canalisations publiques d'eaux usées en terrain privé entre la CCJN et monsieur Rémy Barbeaux

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement la mise en place de cette convention de servitude de passage de canalisations publiques des eaux usées en terrain privé ;
- approuve les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention de servitude de passage de canalisations publiques des eaux usées en terrain privé ainsi que tout acte

24

- autorise Monsieur le Président à engager toutes les dépenses nécessaires à ce dossier;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Vote à l'unanimité

- c. *Délégation de service public (DSP) pour l'exploitation du service assainissement non-collectif : choix du délégataire*

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de retenir la société SOGEDO sur la base du projet de contrat négocié.

Vote à l'unanimité

4. ENFANCE JEUNESSE / AFFAIRE SCOLAIRES

- a. *Tarifs périscolaires applicables à compter du 1^{er} janvier 2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A la majorité (1 contre), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur l'augmentation de 70 % des tarifs périscolaires ;
- adopte et fixe les tarifs périscolaires ci-dessus applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier et à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Vote à la majorité

- b. *Application d'exonération de 50% sur les repas du midi pour les enfants des agents de la Communauté de Communes Jura Nord et dont les enfants sont scolarisés sur le territoire Jura Nord : extension de cette exonération sur tout les temps « périscolaires »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette extension de cette exonération de 50 % sur les temps « périscolaires » pour les enfants des agents de la CCJN et dont les enfants sont scolarisés sur le territoire Jura Nord.

Vote à l'unanimité

Séance levée à 20H32.

Monsieur Emmanuel BARBERET
Commune d'EVANS

Le Président,
Gérome FASSETNET




b. Décisions prises par le Président

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

2. FINANCES

a. Décision modificative N°2 - BP PRINCIPAL 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n° 2 au Budget Principal de l'exercice 2022 comme ci-après.

Vote à l'unanimité

BUDGET PRINCIPAL 2022
Décision modificative n°2

				Section Financement				
N° Chapitre	N° Opération	N° Compte	Libellé compte	Services	Devis	Dépenses	Recettes	Commentaires
023		023	Virements à la section d'investissement	GEN		- 190 800,00 €	- €	
020		02001	Eau et assainissement	ESE	ORCHAMPS	600,00 €	- €	REGIL RITE D EAU
020		02001	Eau et assainissement	SCO	SCORCH	3 600,00 €	- €	REGIL RITE D EAU
020		02002	Energie - Electricité	GEN	GARE RANCH	2 300,00 €	- €	SOUS EVALUATION BUDGETAIRE
020		02021	Combustibles	BAT	GMH	20 000,00 €	- €	AUGMENTATION NON PREVUE AU BP
020		02021	Combustibles	EJE	FRASANS	5 000,00 €	- €	AUGMENTATION NON PREVUE AU BP
020		02021	Combustibles	GEN	IN DAMPER	10 000,00 €	- €	AUGMENTATION NON PREVUE AU BP
020		02021	Combustibles	SCO	SCORANCHO T	15 000,00 €	- €	AUGMENTATION NON PREVUE AU BP
020		02022	Carburants	SO		2 000,00 €	- €	AUGMENTATION NON PREVUE AU BP
020		02022	Carburants	SCO	SCORPUS	1 200,00 €	- €	SOUS EVALUATION BUDGETAIRE
020		02031	Peintures d'entretien	BAT		- 4 500,00 €	- €	TRANSFERT COMPTE A COMPTE
020		02032	Peintures de petit équipement	GEN		- 1 000,00 €	- €	TRANSFERT COMPTE A COMPTE
020		02032	Peintures de petit équipement	SO		- 3 000,00 €	- €	TRANSFERT COMPTE A COMPTE
020		02036	Vitrerres de travail	SPRAN2		900,00 €	- €	REFACTURATION SPANIC
020		02036	Vitrerres de travail			1 000,00 €	- €	AUGMENTATION NON PREVUE AU BP
020		020	Contrats de prestations de services	EJE	C'ECHEZ	1 000,00 €	- €	AUGMENTATION NON PREVUE AU BP
020		020	Contrats de prestations de services	EJE	CHAMPRENE	3 800,00 €	- €	AUGMENTATION NON PREVUE AU BP
020		020	Contrats de prestations de services	EJE	TRANS ALSH	0 500,00 €	- €	NOUVEAU SITE
020		020	Contrats de prestations de services	EJE	FRASANS	3 000,00 €	- €	AUGMENTATION NON PREVUE AU BP
020		020	Contrats de prestations de services	EJE	ALSH	5 900,00 €	- €	AUGMENTATION NON PREVUE AU BP
020		020	Contrats de prestations de services	EJE	RANS	5 200,00 €	- €	AUGMENTATION NON PREVUE AU BP
020		020	Contrats de prestations de services	DEMAS		6 500,00 €	- €	SOUS EVALUATION BUDGETAIRE
020		0205	Locations mobilières	GEN		6 000,00 €	- €	SOUS EVALUATION BUDGETAIRE
020		0206	Maintenance	SCO	SCORCH	5 000,00 €	- €	MAINTENANCE SUPPL
020		0206	Versements à des organismes de formation	COM		18 000,00 €	- €	FORMATION ALTERNANCE NON PREVUE AU BP
020		0208	Autres frais divers	CULT		37 500,00 €	- €	PROJET SA CAROTTE SUBV 50% CR

020		0208	Autres prestations matériel	EJE		60 000,00 €	- €	AUGMENTATION LITHO/PROXY/CHARGES
020		0208	Concierges (salaires...)	GEN		1 300,00 €	- €	REGIL ADF 2021
020		0205	Autres consommables matériels de GP	EJE	RANS	10 000,00 €	- €	REGIL CHARGES COMPLETES
020		0205	Autres consommables matériels de GP	EJE	CROIXE	5 000,00 €	- €	REGIL CHARGES NON COMPLETES FRASANS
020		0205	Autres consommables matériels de GP	EJE	FRASANS	5 000,00 €	- €	REGIL CHARGES NON COMPLETES FRASANS
020		0205	Autres consommables matériels de GP	SCO	MATHIAS	30 000,00 €	- €	REGIL CHARGES NON COMPLETES FRASANS
020		0205	Autres consommables matériels de GP	SCO	POMERAS	30 000,00 €	- €	REGIL CHARGES NON COMPLETES FRASANS
020		0204	Personnel titulaire - indemnité infirmité	GEN		7 000,00 €	- €	PROJE PAVILLON COMMUNALE DE NOGETTES
020		0204	Personnel titulaire - indemnité infirmité	GEN		5 200,00 €	- €	PROJE PAVILLON COMMUNALE DE NOGETTES
020		0205	Autres consommables matériels de GP	EJE	NOUVEUR	12 000,00 €	- €	REALISATION NOUVEAU BUDGET 2021
020		0205	Autres consommables matériels de GP	SCO		6 500,00 €	- €	BUDGET FAC DUBOIS EN CETS SUPERFOND
020		0205	Autres consommables matériels de GP	SCO		200,00 €	- €	SUBVENTION PASTEL
020		0205	Autres consommables matériels de GP	EJE		5 000,00 €	- €	AUGMENTATION ALIENES BUDGETAIRES
020		0205	Autres consommables matériels de GP	EJE		13 000,00 €	- €	REGIL PAVILLON COMMUNALE
020		0205	Autres consommables matériels de GP	EJE	FRASANS	6 000,00 €	- €	AUGMENTATION FACTURATION
020		0205	Autres consommables matériels de GP	EJE	CHAMPRENE	11 000,00 €	- €	AUGMENTATION FACTURATION
020		0205	Autres consommables matériels de GP	EJE	FRASANS	6 000,00 €	- €	AUGMENTATION FACTURATION
020		0205	Autres consommables matériels de GP	EJE	SCHEFF	1 000,00 €	- €	AUGMENTATION FACTURATION

70		7067	Indépendances et droits des services préscolaires et d'enseignement	EJE	MONTY ALSH		1 500,00 €		AUGMENTATION FACTURATION
70		7067	Indépendances et droits des services préscolaires et d'enseignement	DE	ORCHAMPS		1 700,00 €		AUGMENTATION FACTURATION
70		7067	Indépendances et droits des services préscolaires et d'enseignement	EJE	DOUGPAQ/VI		1 800,00 €		AUGMENTATION FACTURATION
70		7067	Indépendances et droits des services préscolaires et d'enseignement	EJE	RANS		7 200,00 €		AUGMENTATION FACTURATION
73		73845	Autres communes membres du GFP	GEN			- 12 000,00 €		SERVICE MUTUALISE REPORT 2021
73		7382	Fraction de TVA	GEN			84 000,00 €		SURVANT NOTIF 14/10/2022
74		7472	Régions	CULT			20 250,00 €		SUBV PROJET LA CAROTTE
74		7478	Autres organismes	EJE	DAMM ALSH		- 15 600,00 €		REGUL INDUS CAF
74		7478	Autres organismes	EJE	FRANSANS		- 27 200,00 €		REGUL INDUS CAF
74		7478	Autres organismes	EJE	MONTY ALSH		- 1 500,00 €		REGUL INDUS CAF
73		752	Revenus des immeubles	BAT			900,00 €		LOCATIONS SUPPL
73		752	Revenus des immeubles	BAT	LOGEN		2 000,00 €		LOCATIONS SUPPL
77		7798	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	BAT	JN DAMNER		4 800,00 €		REMBT SINISTRE ASSURANCES
77		7798	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	SCO	SCORCH		5 000,00 €		REMBT SINISTRE ASSURANCES
77		7798	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	SO			4 800,00 €		REMBT SINISTRE ASSURANCES
			Total Fonctionnement	DE	ORCHAMPS		90,00 €		REMBT SINISTRE ASSURANCES
							132 660,00 €		132 660,00 €

Section Investissement									
N° Chapitre	N° Opération	N° Compte	Libellé compte	Services	Sites	Dépenses	Recettes	Commentaires	
20		2031	Frais d'études	BAT		2 700,00 €	- €		
204		204133	Départements- Projets d'infrastructures d'intérêt	ECO	PIAJN	10 250,00 €	- €		DIAG ENERGETIQUE TRANCHE OPTION NEUE
204		2041412	Communes du GFP - Bâiments et Installations	SCO	SCOUSNEY	1 200,00 €	- €		COUT DES TVX SUPERIEURS ESTIMATION
204	GEMAPI LA VEZE	2041583	Autres groupements- Projets d'infrastructures d'intérêt national	GEMAPI		5 300,00 €	- €		PARTICIPATION BAMB EXTERIEUR ECOLE
21		2183	Matériel de bureau et matériel informatique	SCO		41 250,00 €	- €		OPTION BUSES SUPPL
21		2184	Mobilier	SCO		5 470,00 €	- €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
21		2188	Autres immobilisations corporelles	SCO		46 800,00 €	- €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
021		021	Virement de la section de fonctionnement	GEN			- 130 840,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
33	POLE DELNE	1321	Etat et établissements nationaux	BAT	PEVES				SOLDE DETR 2018
			Total Investissement			19 650,00 €			19 650,00 €

b. Décision modificative N°2 - BP ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur cette décision modificative n° 2 au Budget Annexe « Assainissement collectif » de l'exercice 2022 comme ci-après ;
- prend acte des utilisations faites des crédits des dépenses imprévues.

Voté à l'unanimité

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022
 Décision modificative n°2

Section Fonctionnement									
N° Chapitre	N° Opération	N° Compte	Libellé compte	Services	Sites	Dépenses	Recettes	Commentaires	
022		022	Dépenses imprévues (exploitation)	ASSCO		- 9000			0 PENALITES RETARD AGENCE DE EAU
67		6712	Primes, amendes fiscales et pénales	ASSCO		9000			0 PENALITES RETARD AGENCE DE EAU
			Total Fonctionnement			- €			- €

c. *Rapport quinquennal sur les attributions de compensation*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire :

- prend acte de la présentation du Rapport Quinquennal sur les Attributions de compensation ci-joint et a débattre dudit Rapport Quinquennal ;
- prend acte que Monsieur le Président prendra toutes les mesures nécessaires à la poursuite de la procédure, et notamment la notification aux 32 communes du territoire.

3. TRANSITION ENERGIE

- a. *Avis sur l'usage futur du site d'installation de méthanisation Agro Energie des collines dans le cadre du dossier de demande d'enregistrement ICPE*

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

La Communauté de Communes étant compétente en termes de document d'urbanisme, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- donne son avis sur la proposition annexée d'usage futur du site et basée sur la réglementation en vigueur ;
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-président à signer l'avis ci-annexé relatif à la proposition sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt et conformément à la décision du Conseil et à signer tout acte afférent.

Voté à l'unanimité

- b. *Avis sur l'usage futur du site d'installation de méthanisation Chassey Energie dans le cadre du dossier de demande d'enregistrement ICPE*

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

La Communauté de Communes étant compétente en termes de document d'urbanisme, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, est invité à :

- donne son avis sur la proposition annexée d'usage futur du site et basée sur la réglementation en vigueur ;
- autorise Monsieur le Président à signer l'avis ci-annexé relatif à la proposition sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt et conformément à la décision du Conseil et à signer tout acte afférent.

Voté à l'unanimité

4. SERVICE TECHNIQUE

- a. *Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2023 relatifs à la mise à disposition du service technique*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte la proposition de tarifs ci-dessus ;
- fixe les tarifs ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférents à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

5. ASSAINISSEMENT

a. Tarifs périscolaires applicables à compter du 1er janvier 2023

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte la proposition de tarifs ci-dessus ;
- fixe les tarifs ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférents à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à la majorité

b. Validation de la clé de répartition financière des eaux pluviales entre la CCJN et les communes

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- valide la clé de répartition sur les ouvrages communs EU (Eaux Usées) / EP (Eaux Pluviales) comme suit :
 - 30 % des charges de fonctionnement,
 - 50 % des amortissements et frais d'emprunt.
- approuve les modalités de calcul des charges de fonctionnement ;
- approuve les modalités de calcul des charges d'investissement ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes démarches pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

c. Convention de participation financière des communes au titre de la gestion des eaux pluviales par la Communauté de Communes Jura Nord

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement la mise en place de cette convention financière entre les communes concernées et la Communauté de Communes Jura Nord au titre de la gestion des eaux pluviales par la CCJN ;
- approuve les termes de ladite convention ;

- autorise Monsieur le Président à signer cette convention financière ainsi que tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à faire tous les titres de recettes correspondants à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

d. *Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2023 relatifs à l'assainissement collectif*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte et fixe les tarifs de l'assainissement collectif ci-dessus applicables à partir du 1^{er} janvier 2023 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

e. *Travaux de mise aux normes des réseaux du système d'assainissement sur la commune d'Orchamps ; demandes de subventions auprès des financeurs*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- sollicite les aides de l'Agence de l'Eau, du Département du Jura et de l'Etat pour cette opération ;
- approuve le plan de financement de l'opération ci-dessus ;
- sollicite une autorisation de débiter les travaux avant notification de l'aide ;
- autorise Monsieur le Président à solliciter les aides financières et signer tout acte afférent ;
- s'engage à inscrire au budget les dépenses de l'opération ;
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Voté à l'unanimité

f. *Travaux de mise aux normes des réseaux du système d'assainissement sur la commune de Pa-gney ; demandes de subventions auprès des financeurs*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- sollicite les aides de l'Agence de l'Eau et de l'Etat pour cette opération ;
- approuve le plan de financement de l'opération ci-dessus ;
- sollicite une autorisation de débiter les travaux avant notification de l'aide ;
- autorise Monsieur le Président à solliciter les aides financières et signer tout acte afférent ;
- s'engage à inscrire au budget les dépenses de l'opération ;

- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Voté à l'unanimité

- g. *Travaux de mise aux normes des réseaux du système d'assainissement sur la commune de Montmirey : demandes de subventions auprès des financeurs*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- sollicite les aides de l'Agence de l'Eau et de l'Etat pour cette opération ;
- approuve le plan de financement de l'opération ci-dessus ;
- sollicite une autorisation de débiter les travaux avant notification de l'aide ;
- autorise Monsieur le Président à solliciter les aides financières et signer tout acte afférent ;
- s'engage à inscrire au budget les dépenses de l'opération ;
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Voté à l'unanimité

6. NOUVEAUX PROJETS / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- a. *Rapport d'activité du Conseil de Développement du Pays Dolois*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire :

- prend acte du rapport d'activité 2021/2022 du Conseil de développement du Pays Dolois-Pays de Pasteur ;
- dit qu'il a été examiné et, le cas échéant, a été débattu par le Conseil Communautaire.

- b. *Convention de servitudes entre Enedis et la Communauté de Communes Jura Nord dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention de servitude ;
- approuve les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention de servitude dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique ainsi que tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les dépenses nécessaires à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

7. CULTURE / MONDE ASSOCIATIF / MEDIATHEQUES

- a. *Convention de mise à disposition de locaux de la médiathèque à titre gratuit entre la Communauté de Communes Jura Nord et l'association ABC*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit ;
- approuve les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention de mise à disposition de locaux ainsi que tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

- b. *Attribution d'une subvention au Comité des fêtes de Saligney pour le Téléthon*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte d'attribuer une subvention d'un montant de 300,00 € au Comité des fêtes de Saligney au profit du Téléthon ;
- autorise le versement de cette subvention au Comité des fêtes de Saligney ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2022 de la Communauté de Communes Jura Nord.

Voté à l'unanimité

- c. *Attribution d'une subvention à la FNATH à Orchamps*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte d'attribuer une subvention d'un montant de 300,00 € à la FNATH à Orchamps ;
- autorise le versement de cette subvention € à la FNATH à Orchamps ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2022 de la Communauté de Communes Jura Nord.

Voté à l'unanimité

8. ENFANCE JEUNESSE / AFFAIRES SCOLAIRES

- a. *Tarifs périscolaires et repas applicables à compter du 1er janvier 2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A la majorité absolue (1 CONTRE), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur l'augmentation de 10 % des tarifs périscolaires ;
- se prononce favorablement sur l'augmentation du tarif repas ;
- adopte et fixe les tarifs périscolaires et le tarif repas ci-dessus applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier et à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Voté à la majorité

b. Tarifs repas du Multiaccueil et de la Microcrèche applicables à compter du 1er janvier 2023

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur l'augmentation du tarif repas ;
- adopte et fixe les tarifs repas applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 comme suit :

Public concerné	Tarifs TTC 2023
Crèche : bébés (6/12 mois)	3,35
Crèche : moyens (12/18 mois)	3,55
Crèche : grands (+ 18 mois)	3,78

- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier et à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Voté à l'unanimité

c. Tarifs « Secteur Jeunes » applicables à compter du 1er janvier 2023

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur l'augmentation de 10 % des tarifs Secteur Jeunes ;
- adopte et fixe les tarifs « Secteur Jeunes » ci-dessus applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier et à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Voté à l'unanimité

Séance levée à 20H12.

Monsieur Alain GOUNAND
Commune de Dampierre



Le Président,
Gérome FASSETNET



34

35

b. Décision prises par le Président

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

c. Modification des membres des commissions

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Commission n° 1 « Affaires Générales » :

Président :	FASSET G.
VP	HENGY S.
VP	BENESSIANO M.
VP	CHOPIN R.
VP	ECARNOT S.
VP	GRESET F.

Commune	Titre	Nom	Prénom
BRANS	M.	DETOT	Dominique
BRANS	M.	ESTIVALET	Franck
COURTEFONTAINE	M.	ARNOULD	Jean-Noël
COURTEFONTAINE	M.	MATHON	Raphaël
DAMMARTIN MARPAIN	Mme	TERRIER	Sophie
DAMPIERRE	M.	PHILIPPE	Aurélien
DAMPIERRE	M.	GOUNAND	Alain
DAMPIERRE	M.	FALCONNET	Anthony
DAMPIERRE	M.	HUSSON	Philippe
DAMPIERRE	Mme	ROSSIGNOL	Sylvie
ETREPIGNEY	M.	BREGAND	Frédéric
ETREPIGNEY	M.	HEUZEBROC	Franck
EVANS	M.	BONNET	André
EVANS	Mme	BRADMETZ	Noëlle
EVANS	M.	DOUDY	Guy-Serge
EVANS	M.	HUDRY	Jacky
GENDREY	Mme	LUTHRINGER	Lydia
LA BARRE	M.	GIMBERT	Philippe
LOUVATANGE	Mme	POCARD	Valérie
LOUVATANGE	M.	MATZ	Martial
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	PERTUS	Eric
MONTMIREY-LE-CHÂTEAU	M.	DAUNE	Martin
MUTIGNEY	Mme	JOUELOT	Françoise
OFFLANGES	M.	LENOBLE	Alexandre
ORCHAMPS	M.	JOLY	Nicolas
OUR	M.	VUILLIN	Didier
PAGNEY	M.	GANET	Michel

PLUMONT	M.	PERRET	Christophe
RANS	Mme	SAVIN	Brigitte
RANS	Mme	THUREL	Amandine
SALANS	M.	SMAGGHE	Philippe
SALANS	M.	BOLE	Alexandre
SALANS	M.	COINCENOT	Yves
SALIGNEY	Mme	LAVRY	Josette
VITREUX	M.	LEVY	Hervé
VITREUX	Mme	GRANDPERRIN	Sylvie

Commission n° 2 « Aménagement du Territoire et Grand Cycle de l'Eau » :

Président :	FASSET G.
VP	ECARNOT S.
VP	CHOPIN R.
VP	ALFONSO S.
VP	GRESET F.

Commune	Titre	Nom	Prénom
BRANS	Mme	VIENNOT	Michèle
BRANS	Mme	CARQUIGNY	Sabine
COURTEFONTAINE	M.	ARNOULD	Jean-Noël
COURTEFONTAINE	Mme	PANIZ	Laetitia
COURTEFONTAINE	M.	MATHON	Raphaël
DAMMARTIN MARPAIN	M.	BOULANGER	Marc
DAMMARTIN MARPAIN	M.	TAMISIER	Daniel
DAMMARTIN MARPAIN	M.	NIAUX	Pascal
DAMPIERRE	M.	MATHEVON	Olivier
DAMPIERRE	M.	GOUNAND	Alain
DAMPIERRE	M.	FALCONNET	Anthony
DAMPIERRE	Mme	HONORIO	Nathalie
ETREPIGNEY	M.	SIGNORI	Frédéric
ETREPIGNEY	M.	LUCEREAU	Daniel
ETREPIGNEY	M.	BREGAND	Frédéric
EVANS	M.	BARBERET	Emmanuel
EVANS	Mme	BRADMETZ	Noëlle
EVANS	M.	CORNOUEIL	Serge
EVANS	M.	DELITOT	Alain
EVANS	M.	MOUGIN	Pascal
FRAISANS	M.	BACOT	Hubert
FRAISANS	M.	EME	Jacques
GENDREY	M.	VUILLEMENOT	Marc
GENDREY	M.	POWOLNY	Thibaut
LA BARRE	Mme	BOBILLIER	Christelle
LA BRETENIERE	Mme	GUILLOT	Isabelle
LA BRETENIERE	M.	REGNIER	Jean-Marc
LOUVATANGE	M.	GUILLEMIN	Olivier

MONTMIREY-LA-VILLE	M.	PERTUS	Eric
MONTMIREY-LA-VILLE	Mme	VIATTE	Catherine
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	NIOT	Raphaël
MONTMIREY-LE-CHÂTEAU	M.	DECHARRIERE	Gabriel
MUTIGNEY	M.	DRUOT	Eric
MUTIGNEY	M.	JUSSIAUX	Cyrille
OFFLANGES	M.	JACQUOT	Gilbert
OFFLANGES	M.	THABARD	Jean-Claude
OFFLANGES	Mme	GERARDIN	Ludivine
ORCHAMPS	M.	DEMANDRE	Olivier
ORCHAMPS	M.	JOLY	Nicolas
OUGNEY	M.	TONNELIER	Nicolas
OUGNEY	M.	BOLE	Hervé
OUR	M.	LEFEVRE	Jacques
OUR	M.	VUILLIN	Didier
PAGNEY	M.	GANET	Michel
PLUMONT	M.	KERAVEC	Yannick
PLUMONT	Mme	JUPILLE	Christine
RANCHOT	Mme	DEVILLE	Séverine
RANCHOT	M.	ROBERT	Gérard
RANCHOT	M.	FRANCIOLI	Régis
RANS	M.	MORLIER	Jean-Louis
RANS	M.	CHAUTEMPS	Eric
RANS	Mme	LOUIS	Jocelyne
ROMAIN	Mme	CHANCENOTTE	Aurélié
SALANS	M.	SMAGGHE	Philippe
SALANS	M.	COINCENOT	Yves
SALANS	M.	BOLE	Alexandre
SALANS	M.	BAILLY MAITRE	Florian
SALANS	Mme	GARITAN	Marie-Françoise
SALIGNEY	M.	MERCIER	Pascal
SALIGNEY	M.	LAVRY	Gilbert
SALIGNEY	M.	DODANE	Michel
SERRE LES MOULIERES	M.	ALLEGUEDE	François
TAXENNE	Mme	SAINT HILLIER	Marianne
VITREUX	M.	GOMOT	Alain
VITREUX	M.	LAMBERT	Sébastien
VITREUX	M.	CABESTANT	Didier

Commission n° 3 « Bien vivre à Jura Nord » :

Président :	FASSET G.
VP	BENESSIANO M.
VP	VALENTIN L.
VP	GRESET F.
VP	ALFONSO S.

Commune	Titre	Nom	Prénom
BRANS	M.	CORDIER	Bernard
BRANS	M.	MAITROT	Gérard
COURTEFONTAINE	M.	ARNOULD	Jean-Noël
COURTEFONTAINE	Mme	BERNARDIN	Emilie
COURTEFONTAINE	Mme	PANIZ	Laetitia
DAMMARTIN MARPAIN	Mme	TRABEY	Angélique
DAMMARTIN MARPAIN	M.	BACHELU	Jean-Michel
DAMPIERRE	M.	GOUNAND	Alain
DAMPIERRE	M.	FALCONNET	Anthony
DAMPIERRE	Mme	MEYER	Caroline
DAMPIERRE	Mme	DROUHAIN	Nadine
ETREPIGNEY	M.	CHENU	Laurent
ETREPIGNEY	Mme	MICHAUD	Christine
EVANS	Mme	DENOUEAUX	Sylvie
EVANS	M.	CORNOUEIL	Serge
EVANS	M.	BARBERET	Emmanuel
EVANS	M.	BOURDENET	Raphaël
FRAISANS	M.	BACOT	Hubert
GENDREY	Mme	LUTHRINGER	Lydia
LA BARRE	M.	BOURGEOIS	Daniel
LA BRETENIERE	Mme	GUILLOT	Isabelle
LA BRETENIERE	Mme	BOTTREAU	Muriel
LOUVATANGE	Mme	POCARD	Valérie
LOUVATANGE	Mme	BIDAL	Valérie
MONTMIREY-LA-VILLE	Mme	VIATTE	Catherine
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	GAUTHIER	Stéphane
MONTMIREY-LE-CHÂTEAU	Mme	JARILLOT	Delphine
MONTMIREY-LE-CHATEAU	M.	MIGEON	Paul
MONTMIREY-LE-CHATEAU	Mme	MERGEY	Pauline
MUTIGNEY	Mme	ARNUEL	Madeleine
ORCHAMPS	Mme	PANOUILLOT	Barbara
ORCHAMPS	Mme	NAEGELLEN	Lucette
OUR	M.	BURGSTAHLER	Jean-Pierre
PAGNEY	M.	GANET	Michel
PLUMONT	M.	PERRET	Christophe
RANS	M.	SCHAEGIS	David
RANS	M.	CHARLES	Fabien
RANS	Mme	MARQUEZ	Nadia
SALANS	M.	SMAGGHE	Philippe
SALANS	Mme	GIRARDOT	Christiane
SALANS	Mme	GARITAN	Marie-Françoise
SALIGNEY	Mme	POISSON	Catherine
TAXENNE	Mme	BELLOT	Cécile
TAXENNE	Mme	SAINT HILLIER	Marianne

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, installe et désigne les

membres des Commissions intercommunales avec les modifications présentées ci-dessus.

Voté à l'unanimité

- d. *Convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs entre la CCJN, le collège de Fraisans et le Département du Jura*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la mise en place de la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs ;**
- **accepte les termes de ladite convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

2. FINANCES

- a. *Délibération autorisant le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du 1/4 des crédits au budget de l'exercice précédent)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise M. le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets principal et annexes de l'exercice 2022 (dans la limite des crédits indiqués ci-dessus par chapitre et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif 2023 ainsi que des Budgets Annexes 2023.

Voté à l'unanimité

- b. *Attributions de compensations provisoires 2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

COMMUNE	population DGF 2019	RECETTES	DEPENSES	AC PROVISOIRE 2023
BRANS	233	6 035,00 €	20 970,00 €	14 935,00 €
COURTEFONTAINE	267	15 140,00 €	24 030,00 €	8 890,00 €
DAMMARTIN MARPAIN	364	3 801,00 €	32 760,00 €	28 959,00 €
DAMPIERRE	1289	125 746,00 €	116 010,00 €	9 736,00 €
ETREPIGNEY	439	4 431,00 €	39 510,00 €	35 079,00 €
EVANS	653	38 595,00 €	58 770,00 €	20 175,00 €
FRAISANS	1258	39 739,00 €	113 220,00 €	73 481,00 €
GENDREY	445	78 464,00 €	40 050,00 €	38 414,00 €
LA BARRE	237	30 990,00 €	21 330,00 €	9 660,00 €
LA BRETENIERE	225	11 857,00 €	20 250,00 €	8 393,00 €
LOUVATANGE	107	26 789,00 €	9 630,00 €	17 159,00 €
MONTEPLAIN	142	2 802,00 €	12 780,00 €	9 978,00 €
MONTMIREY LA VILLE	193	309,00 €	17 370,00 €	17 061,00 €
MONTMIREY LE CHATEAU	210	11 954,00 €	18 900,00 €	6 946,00 €
MUTIGNEY	191	2 057,00 €	17 190,00 €	15 133,00 €
OFFLANGES	227	5 311,00 €	20 430,00 €	15 119,00 €
ORCHAMPS	1147	43 572,00 €	103 230,00 €	59 658,00 €
OUGNEY	384	8 114,00 €	34 560,00 €	26 446,00 €
OUR	146	4 921,00 €	13 140,00 €	8 219,00 €
PAGNEY	351	16 168,00 €	31 590,00 €	15 422,00 €
PLLMONT	112	2 631,00 €	10 080,00 €	7 449,00 €
RANCHOT	494	11 725,00 €	44 460,00 €	32 735,00 €
RANS	556	30 904,00 €	50 040,00 €	19 136,00 €
ROMAIN	219	687,00 €	19 710,00 €	19 023,00 €
ROUFFANGE	108	657,00 €	9 720,00 €	9 063,00 €
SALANS	600	2 739,00 €	54 000,00 €	51 261,00 €
SALIGNEY	198	255,00 €	17 820,00 €	17 565,00 €
SERMANGE	265	15 006,00 €	23 850,00 €	8 844,00 €
SERRE-LES-MOULIERES	207	2 546,00 €	18 630,00 €	16 084,00 €
TAXENNE	115	2 576,00 €	10 350,00 €	7 774,00 €
THERVAY	421	12 046,00 €	37 890,00 €	25 844,00 €
VITREUX	299	21 148,00 €	26 910,00 €	5 762,00 €
TOTAL AC PROV 2023	12102	579 715,00 €	1 089 180,00 €	509 465,00 €

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) ajoute qu'il était prévu une indexation sur la population, est-ce toujours d'actualité ?

Monsieur le Président répond que oui, il faut l'intégrer dans le prochain rapport CLECT !

A la majorité (2 CONTRE/2 ABSTENTIONS), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- fixe provisoirement le montant des attributions de compensations ci-dessus au titre de l'exercice 2023 ;
- autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Voté à la majorité

c. Attributions de compensations définitives 2020, 2021 et 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Messieurs GANET (PAGNEY), GIMBERT (LA BARRE) et SMAGGHE (SALANS) précisent au Président qu'ils ont voté favorablement pour le mode de calcul de la méthode dérogatoire mais qu'ils n'ont pas voté le montant de 90 €.

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) précise également qu'il est dommage que le Pacte Fiscal et Financier ne soit pas réalisé car il y a un traitement d'inégalité entre les communes.

Monsieur Michel GANET (PAGNEY) ajoute qu'il est favorable pour que la collectivité compétente paie c'est-à-dire que la CCJN a la compétence « scolaire » donc elle doit payer les dépenses relatives à cette compétence.

A la majorité (2 CONTRE/2 ABSTENTIONS), le Conseil Communautaire approuve les attributions de compensations définitives pour les années 2020, 2021 et 2022 comme ci-après.

COMMUNE	ATTRIBUTIONS COMPENSATIONS ANNUELLES DEFINITIVES - EXERCICES 2020/2021/2022		Régularisation à effectuer (2020/2021/2022)
	AC DEFINITIVE "négative" Les communes versent à la CCJN	AC DEFINITIVE "positive" La CCJN verse aux communes	
BRANS	14 935,00 €		0,00 €
COURTEFONTAINE	8 890,00 €		0,00 €
DAMMARTIN MARPAIN	28 959,00 €		0,00 €
DAMPIERRE		9 736,00 €	0,00 €
ETREPIGNEY	35 079,00 €		0,00 €
EVANS	20 175,00 €		0,00 €
FRAISANS	73 481,00 €		0,00 €
GENDREY		38 414,00 €	0,00 €
LA BARRE		9 660,00 €	0,00 €
LA BRETENIERE	8 393,00 €		0,00 €
LOUVATANGE		17 159,00 €	0,00 €
MONTEPLAIN	2 647,00 €		-21 993,00 €
MONTMIREY LA VILLE	17 061,00 €		0,00 €
MONTMIREY LE CHÂTEAU	6 946,00 €		0,00 €
MUTIGNEY	15 133,00 €		0,00 €
OFFLANGES	15 119,00 €		0,00 €
ORCHAMPS	59 658,00 €		0,00 €
OUGNEY	26 446,00 €		0,00 €
OUR	8 219,00 €		0,00 €
PAGNEY	15 422,00 €		0,00 €
PLUMONT	7 449,00 €		0,00 €
RANCHOT	32 735,00 €		0,00 €
RANS	19 136,00 €		0,00 €
ROMAIN	19 023,00 €		0,00 €
ROUFFANGE	9 063,00 €		0,00 €
SALANS	51 261,00 €		0,00 €
SALIGNEY	17 565,00 €		0,00 €
SERMANGE	8 844,00 €		0,00 €
SERRE-LES-MOULIERES	16 084,00 €		0,00 €
TAXENNE	7 774,00 €		0,00 €
THERVAY	25 844,00 €		0,00 €
VITREUX	5 762,00 €		0,00 €
TOTAL	577 103,00 €	74 969,00 €	-21 993,00 €

Voté à la majorité

3. PLUi

a. *Etat d'avancement du PLUi*

Monsieur le Président fait un point sur le dossier PLUi.

Les membres du Conseil Communautaire sont informés de l'état d'avancement de ce dossier.

4. ENFANCE JEUNESSE / AFFAIRES SCOLAIRES

b. *Convention de mise à disposition de la salle des fêtes de Ranchot entre le Foyer Rural de Ranchot et la Communauté de Communes Jura Nord*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention de mise à disposition de la salle des fêtes entre le Foyer Rural de Ranchot et la CCJN ;**
- **accepte les termes de ladite convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

Séance levée à 20H40.

Monsieur Philippe SMAGGHE
Commune de Salans



Le Président,
Gérome FASSETNET



